

209C0723
FR10436329-FS0294

25 mai 2009

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS

(Euronext Paris)

1 - Par courrier du 20 mai 2009, la société anonyme Paris Hôtels Roissy Vaugirard, PHRV (1) (31, rue Danielle Casanova, 75001 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 6 mai 2008, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS, et détenir individuellement à cette date, 5 206 663 actions FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 20,34% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital réalisée en rémunération d'apports d'actifs effectués par le déclarant au profit de la société FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS, approuvés par l'assemblée générale du 6 mai 2008 et d'une acquisition d'actions FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS.

Par ailleurs, il est précisé que PHRV détenait, directement et indirectement par l'intermédiaire de la Société d'Exploitation de l'Hôtel du Parc de Bougival (SEHPB) qu'elle contrôle (3), au 6 mai 2008, 5 317 300 actions FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 20,78% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
PHRV (1)	5 206 663	20,34
SEHPB (3)	110 637	0,43
Total Groupe PHRV	5 317 300	20,78

2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce [...], la société PHRV indique qu'elle est une société holding qui détient des participations dans les secteurs immobilier et hôtelier et confirme :

- qu'elle agit seule ;
- qu'elle envisage de poursuivre ses achats, en fonction des conditions de marché ;
- qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société ;
- qu'étant déjà administrateur de la société, elle n'envisage pas de demander de nouvelle nomination au conseil d'administration. »

Il est rappelé que la société anonyme Paris Hôtels Roissy Vaugirard, PHRV, détient directement et indirectement, au 4 mai 2009, 6 846 732 actions FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 26,75% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante (4) :

	Actions et droits de vote	% capital e droits de vote
PHRV (1)	6 736 095	26,32
SEHPB (3)	110 637	0,43
Total Groupe PHRV	6 846 732	26,75

(1) Le capital de PHRV est détenu principalement par trois actionnaires: 31% par le groupe AGF, 31% par le groupe GMF et 30% par Cofitem-Cofimur.

(2) Sur la base d'un capital composé de 25 594 655 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) SEHPB est détenue à 99,9% par PHRV.

(4) Cf. D&I 209C0632 du 7 mai 2009.